

Acte n°A20210723-0 portant convocation de l'élection à la présidence de la Commission de Modération

Le Président par intérim de la Commission de Modération,

Vu le statut n° <u>S20210625-2</u> portant nomination du Président de la Commission de Modération, en particulier son article 2,

ACTE:

ARTICLE 1

L'élection du président de la Commission de Modération est convoquée.

ARTICLE 2

Les candidats s'étant présentés et étant éligibles sont ceux de la liste suivante :

- Adelka56

ARTICLE 3

L'accès au poste de Président de la Commission de Modération sera effectif dès la publication du compte rendu du vote convoqué par le présent acte.

Fait le 23 juillet 2021.

LUMAHELL

